

*HiSCoD*

## **Auvergne-Rhône-Alpes**

Auteur(s) : Cédric Chambru et Paul Maneuvrier-Hervieu

|                                    |  |
|------------------------------------|--|
| Évènement                          | Évènement à Saint-Martial le 10 septembre 1666   |
| Identifiant                        | HISCOD_01127   |
| Date                               | Année 1666<br>Mois : Septembre<br>Jour : 10<br>Jour de la semaine : Vendredi   |
| Localisation                       | Lieu historique : Saint-Martial<br>Lieu : Saint-Martial<br>Code commune : 07267<br>Latitude : 44.865449<br>Longitude : 4.274846  |
| Unités administratives historiques | Entité politique : Royaume de France<br>Entité administrative : Montpellier<br>Sous-entité administrative : Aubenas  |
| Unités administratives             | Pays : France<br>Entité administrative : Auvergne-Rhône-Alpes<br>Sous-entité administrative : Ardèche  |
| Caractéristiques                   | Typologie HiSCoD : Émeute fiscale ;<br>Typologie originale : Type 202 : Troubles liés à la perception des impôts indirects<br>Nombre de participants : Indéterminé<br>Participation féminine : Oui |

## Présentation du contenu

Description (langue originale) : Résumé de la fiche Jean Nicolas n° 1184 : « À la demande de Daniel de Verchaud, receveur des tailles du Vivarais, Charles Besson, lieutenant de prévôt du Vivarais, se rend à Saint-Martial avec 6 archers et 6 commissaires pour exécuter un arrêt de la Cour des Aides portant saisie des biens des habitants. Les habitants lui répondent qu'ils se moquent des arrêts. Deux troupeaux sont saisis : 112 bêtes à laine d'un côté, 200 de l'autre. Mais "plusieurs hommes et quantité de femmes" se présentent, avec armes à feu et pierres, "reniant le Saint nom de Dieu", disant qu'il faut tuer ceux qui portent les casaques rouges", et jetant des pierres. Les archers parviennent quand même à amener l'un des troupeaux à Saint-Martin, d'où, "ne trouvant aucun séquestre", ils le conduisent au bureau de recette de Viviers. Suite à cette action, le receveur obtiendra une ordonnance du comte de Roule (lieutenant général du roi en Languedoc gouverneur de la ville et citadelle du Saint-Esprit) "défendant aux consuls et habitants de Saint-Martial de faire aucun attroupement avec port d'armes à peine de désobéissance". »

Description (anglais) : -

## Bibliographie

Sources primaires : Bibliothèque François-Lebrun, Université Rennes 2, Fiche Jean Nicolas n° 1184. Arch. dép. Hérault, B 4722-4724.

Bibliographie : Nicolas, Jean (2002). La rébellion française. Mouvements populaires et conscience sociale (1661-1789). Paris : Gallimard, p. 610.

## Notes

Auteur(s) : Elie Pélaquier

Contributeur(s) : Jean Nicolas, Cédric Chambru, Renan Donnerh

Date de création : 2020-06-12

Date d'édition : 2022-04-19